

Motion de Mmes Alice Ecuillon et Alexandra Rys: «Télévision de proximité et malentendants».

(amendée par la commission et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 10 octobre 2001 dans le rapport M-63 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif, sur la base du rapport M-63 A, à étudier les diverses solutions envisagées et résumées dans le tableau et à présenter au Conseil municipal un projet d'arrêté pour concrétiser la solution retenue par le Conseil administratif. Au besoin, le Conseil administratif pourra combiner les suggestions de la commission afin de satisfaire l'ensemble de la communauté des malentendants.